SUD TERRITOIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Envoyé en préfecture le 22/11/2022
Reçu en préfecture le 22/11/2022
Affiché le
ID : 090-249000241-20221110-2022_07_04-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-deux, le 10 novembre à 18h55, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Anne Catherine BOBILLIER, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Gilles PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Jean RACINE, Lionel ROY, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Chantal BEQUILLARD, Thomas BIETRY, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Catherine CREPIN, Patrice DUMORTIER, Imann EL MOUSSAFER, Gérard FESSELET, Vincent FREARD, Christian GAILLARD, Sophie GUYON, Hamid HAMLL, Michel HOUDELAT, Anaïs MONNIER, Robert NATALE, Emmanuelle PALMA-GERARD, Nicolas PETERLINI, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, Jean-Michel TALON et Françoise THOMAS

Avaient donné pouvoir : Thomas BIETRY à Gilles PERRIN, Philippe CHEVALIER à Gilles COURGEY, Catherine CREPIN à Anissa BRIKH, Sophie GUYON à Jean LOCATELLI, Robert NATALE à Sandrine LARCHER, Emmanuelle PALMA GERARD à Daniel BOUR, Florence PFHURTER à Jean-Louis HOTTLET, Annick PRENAT à Anne Catherine BOBILLIER, et Françoise THOMAS à Christian RAYOT.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 25 octobre 2022	Le 31 octobre 2022	En exercice	50
		Présents	26
		Votants	35

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Fatima KHELIFI est désignée.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.
Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2022-07-04 Budget eau : Décision Modificative n°1
Rapporteur : Thierry MARCJAN

Vu la délibération n°2022-03-09 du 14 avril 2022 adoptant le budget primitif du service des Eaux

Envoyé en préfecture le 22/11/2022
Reçu en préfecture le 22/11/2022
Affiché le
ID : 090-249000241-20221110-2022_07_04-BF

Il est proposé les décisions modificatives budgétaires :

- au compte 2051, pour l'achat d'un logiciel,
- au compte 041 pour un remboursement d'avance versé à Roger Martin.

Il convient donc de procéder aux écritures suivantes :

Investissement : Dépenses :	Chapitre 21	compte 21531	- 2 000 €
	Chapitre 20	compte 2051	+ 2 000 €
Investissement : Dépenses :	Chapitre 041	compte 21531	- 22 681.07 €
Recettes :	Chapitre 041	compte 238	+ 22 681.07 €

90053 Code INSEE	**Communauté de Communes du Sud Territoire** SERVICE DES EAUX (60300)	**DM n°1 2022**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

rajustement compte 2051 et chap 041 avance

Désignation	Dépenses (1		Recettes (1	
	Diminution de crédits	Augmentation de	Diminution de crédits	Augmentation de
INVESTISSEMENT				
D-21531 : Réseaux d'adduction d'eau	0,00 €	22 681,07 €	0,00 €	0,00 €
R-238 : Avances versées sur commandes d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22 681,07 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	**0,00 €**	**22 681,07 €**	**0,00 €**	**22 681,07 €**
D-2051 : Concessions et droits similaires	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	**0,00 €**	**2 000,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
D-21531 : Réseaux d'adduction d'eau	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	**2 000,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
Total INVESTISSEMENT	**2 000,00 €**	**24 681,07 €**	**0,00 €**	**22 681,07 €**
Total Général		**22 681,07 €**		**22 681,07 €**

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'approuver la Décision Modificative n°1 du Budget Eau selon les propositions formulées ci-dessus.**

Envoyé en préfecture le 22/11/2022
Reçu en préfecture le 22/11/2022
Affiché le
ID : 090-249000241-20221110-2022_07_04-BF

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le

MARDI 22 NOV. 2022

Le Président,

Le Président
Christian RAYOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD TERRITOIRE

Le Président,

Le Président
Christian RAYOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD TERRITOIRE